



Chien non laissé => chienne césarienne => 4 chiots morts

Par **mamandu62**, le **21/10/2011** à **09:40**

Bonjour,

je viens vers vous car j'ai un problème de chien non laissé qui se promène devant chez moi et à occasionner une césarienne à ma chienne (berger allemand) qui à perdu 4 bébé sur 5 au total

je suis propriétaire de 2 berger allemand male et femelle

il y a de ça 3 semaines, un chien type labrador se promener sans laisse avec sa propriétaire qui elle était en vélo comme tout les soir elle fait son petit tour ...

le chien non laissé à l'habitude le temps que sa propriétaire passe une fois sur son vélo le chien lui fait des aller/retour une 20ème de fois sur la voie publique

or ma chienne qui devait mettre bas sous peu venait d'être libéré dehors pour un pipi malheureusement elle est sortie au mauvais moment, elle à couru tout le long de notre propriété qui elle est fermé grillage/clôture électrique/barrière ...

nous l'avons tout de suite rentrée pour la calmer, le lendemain, elle était toute fatigué, et vomissait de temps en temps, le soir elle commencer à mettre bas à 2 h du matin un bébé est né, à 7h30 toujours pas d'autres bébé, je consulte le vétérinaire qui me dit de venir d'urgence pour faire une césarienne

à l'arrivée ma chienne à eu une ouverture de 30 cm au ventre, 4 bébés de mort (2 mélangé avec le placenta et 2 coincé derrière) et à du lui enlever l'utérus, lui faire la totale donc elle ne peut plus avoir de chiots (nous qui voulions une descendance de vos chiens ...)

nous en avons pour + de 3 000 euro de frais (400 euro de frais vétérinaire et le prix des chiots) sans compter tout ce qu'on perds plus de sailli, plus de chiots, nous devons refaire 2 portés nos chiens ont que 4 ans bref

je suis aller voir la dame en question pour faire passer son assurance "responsabilité civil", la dame devait réfléchi mais était convaincue qu'elle avait le droit de non laissé son chien et que c'était pas son problème...

une semaine + trad je vais lui redemander si elle à vu avec son assurance

la dame me dit qu'elle veut rien faire (elle me parle à travers une fenetre) puis elle sort dehors pour mieux me parlé puis ses chiens sort dehors, là 2 d'en t'eux me saute dessus et me griffe les bras, je demande s'il peuvent tenir leurs chiens et là un homme sort de leur maison (apparemment c'est son beau frère) il me dit vous êtes dans une propriété privée, si les chiens vous mort vous pouvez rien faire, il s commence à m'insulté de menacé, je suis parti ce qu'il faut aussi savoir c'est que leur propriété est ouverte (défois une barrière) sans panneau pour chien et que leur porte d'entré ce situe derrière leurs habitation donc obligé de passé sur leur terrain (maison devant c'est à quelqu'un d'autre)

donc je suis aller voir la gendarmerie de mon village, qui me dit qu'il ne peuvent pas prendre de plainte à ce sujet, c'est fini

donc m'a seulement pris ma déposition par informatique c'est tout

une personne (pompier) m'a dit qu'il faut aller voir la police, faire une main courante, demander aux voisins par écrit des preuves qu'il se promener sans laisse

qu'elle sont mes droits ? un grand merci

car je m'y connais pas dans les droits et j'ai vraiment besoin d'avis juridique

(à savoir je suis au service juridique de mon assurance mais eux me disant qu'il faut des preuve matériel (vidéo par exemple mais rien n'a était filmé ce jour là ...)

merci

Par mimi493, le 21/10/2011 à 10:39

et donc si je comprends bien, votre chienne divaguait aussi sur la voie publique sans laisse ?

Par mamandu62, le 21/10/2011 à 10:56

non comme marqué + haut ma chienne était dans un terrain cloturé, le chien non laissé lui était juste au grillage, pas à 2 m ou il y a la route ... mais bien au pied de ma cloture et fesait les aller/retour en même temps que mes chiens

chien non laissé, je peux rien faire

pas de plainte, rien ?????

gendarmerie, police c'est pareil ?

Par mimi493, le 21/10/2011 à 11:03

Ah moi j'avais compris qu'il l'avait prise. Donc vous reprochez au chien d'avoir fait courir votre chienne alors qu'il n'était même pas chez vous ?

Je ne vois pas quelle responsabilité du maitre vous pouvez invoquer. C'est normal un chien qui court dans son jardin.

Sinon, il faudra PROUVER vos dires, faire des expertises médicales disant que c'est parce que la chienne a couru qu'elle a eu ces problèmes (on pourra vous rétorquer alors qu'il ne fallait pas la laisser aller seule dans le jardin, fallait la tenir en laisse. Si elle avait couru derrière un oiseau ...), ce que vous ne pourrez sans doute pas prouver ET que c'était bien ce chien ET qu'il n'était pas tenu en laisse

Et même avec ça, déjà il n'y a aucune infraction pénale (la police, gendarmerie n'est pas concernée), et au civil, on pourra aussi arguer de votre négligence (si dans son état elle ne devait pas courir, pourquoi l'avoir laissé sans laisse ?)

Par mamandu62, le 21/10/2011 à 13:48

je les sortir pour quelle fasse ses besoins